

Agriculture et capitalisme au Québec : l'agro-industrie et l'État

Monique Piot

Volume 1, Number 2, 1977

L'agriculture au Québec

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/000858ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/000858ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département d'anthropologie de l'Université Laval

ISSN

0702-8997 (print)

1703-7921 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Piot, M. (1977). Agriculture et capitalisme au Québec : l'agro-industrie et l'État. *Anthropologie et Sociétés*, 1(2), 71–88. <https://doi.org/10.7202/000858ar>

AGRICULTURE ET CAPITALISME AU QUÉBEC

l'agro-industrie et l'État ¹

Monique Piot
UNIVERSITÉ LAVAL



Dans la majorité des pays industrialisés, l'agriculture n'a pas suivi le même type de développement que l'industrie. Pour l'essentiel, la production agricole est assurée par des exploitations parcellaires en faire-valoir direct, c'est-à-dire par des producteurs propriétaires de leurs moyens de production qui vendent eux-mêmes les produits de leur travail. L'ensemble de l'agriculture n'est donc pas capitaliste au sens strict, puisque l'organisation du travail n'est pas fondée sur la séparation travailleur salarié/propriétaire des moyens de production. Le procès de travail semble organisé selon des rapports économiques pré-capitalistes, anachroniques par rapport au système actuel.

Cependant, bien que généralement producteur indépendant l'agriculteur n'est pas en dehors du circuit économique capitaliste. Il doit avoir recours au marché industriel pour se procurer ses outils et autres moyens de production. De plus, la part de la production vendue directement aux consommateurs ne cesse de diminuer, et les produits de la terre doivent subir une transformation industrielle que le producteur ne peut lui-même assurer. La commercialisation, elle aussi, échappe presque complètement à l'agriculture.

Avec le développement de la division du travail dans le domaine de l'alimentation, l'entreprise agricole n'est plus qu'un maillon dans la chaîne de l'agro-alimentaire, maillon relié aux autres par l'intermédiaire du marché. On a donc le paradoxe d'une production agricole régie par des rapports de production non capitalistes, mais qui n'est qu'une étape — complètement intégrée — du procès de production de l'agro-alimentaire, lui, largement soumis aux rapports de production capitalistes. Il est donc nécessaire, pour comprendre en profondeur les rapports économiques et sociaux dans l'agriculture, de situer l'analyse au niveau de l'ensemble du secteur de production des biens alimentaires.

A ce niveau, deux phénomènes ont, depuis quelques décennies, bouleversé les conditions économiques à l'intérieur de cette sphère: la monopolisation grandissante de l'agro-industrie et l'intervention de plus en plus systématique de l'État dans l'agriculture. Nous voulons développer ici ces deux aspects et en montrer les conséquences sur les producteurs agricoles. Mais avant, il est important de faire un bref détour pour voir comment ces deux aspects s'intègrent dans le développement du mode de production capitaliste.

Conditions du développement du capital monopoliste

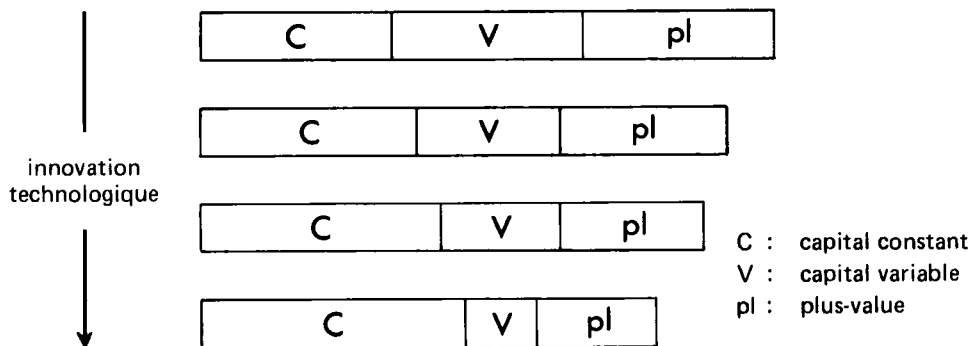
Le but final de toute l'activité économique est la mise en valeur du capital – sa reproduction élargie – par l'obtention du plus grand profit possible. Les entrepreneurs tentent donc de réduire leurs coûts de production pour s'accaparer une plus grande part de surtravail sous forme de surprofits et ceci par une augmentation de la productivité du travail. Les progrès de la productivité prennent la forme d'une augmentation du rapport existant entre le capital constant et le capital variable (c/v), c'est-à-dire de la composition organique du capital.

Quand une entreprise augmente la part relative du capital constant, sa productivité augmente et ses coûts de production diminuent, lui permettant d'empocher la différence entre le coût de production moyen et son coût individuel. Comme tous les entrepreneurs ont intérêt à augmenter leur productivité, le progrès se généralise très vite et l'effet recherché disparaît. Le coût social du produit baisse et donc, son prix moyen de production. Mais, par le fait même, le taux moyen de profit du secteur est plus bas qu'avant l'adoption de la nouvelle technologie. En effet, il y a maintenant dans le secteur une part relativement plus grande de capital constant (c) par rapport au capital variable (v). Or seul est créateur de valeur le capital variable. Quand la part capital variable + plus-value ($v + pl$) diminue relativement dans la valeur du produit, le taux de profit ($pl / c + v$) diminue (tableau 1).

Tableau 1

Baisse tendancielle du taux de profit

(Mainguy, 1976:6)



Ce mouvement se produit concurremment dans tous les secteurs et fonctionne comme une loi indépendante de la décision individuelle des individus: celui qui ne rentre pas dans la course à la productivité est

condamné à disparaître, ceci tant qu'il n'y a pas d'obstacles à la libre circulation et à la libre concurrence des capitaux.

Cette baisse tendancielle du taux de profit s'applique à l'économie toute entière; la plus-value globale croît plus lentement que le capital total mis en oeuvre; en d'autres termes, l'accumulation de capital est plus rapide que l'augmentation de la plus-value. Cela signifie qu'un investissement donné de capital constant entraîne une augmentation de plus-value de plus en plus petite, ou bien que pour une élévation donnée de la plus-value, il faudra une quantité croissante de capital constant. Donc le capital se met de plus en plus difficilement en valeur, amenant un excédent de capital:

La tendance à la baisse de taux moyen de profit a pour résultat qu'une masse de capitaux ne trouve pas à s'employer dans des conditions de rentabilité suffisante... dans ce cas, il y a excès de capital accumulé, suraccumulation.

Boccaro, 1971:35-36

Cette suraccumulation de capital peut être absolue ou relative.

La fin de la production capitaliste, c'est la mise en valeur du capital, c'est-à-dire l'appropriation de surtravail, la production de plus-value, de profit; donc dès que le capital aurait augmenté par rapport à la population ouvrière dans des proportions telles que ni le temps de travail absolu que fournit cette population ne pourrait être prolongé, ni le temps de surtravail relatif étendu...; donc si le capital accru ne produisait qu'une masse de plus-value tout au plus égale et même moindre qu'avant son augmentation, alors, il y aurait *surproduction absolue* de capital; c'est-à-dire que le capital augmenté (...) ne produirait pas plus de profit ou même en produirait moins que le capital (...) avant qu'il ne s'accroisse (...).

Marx, 1974:261

Dans ce cas, l'accumulation additionnelle de capital produit soit un profit nul, donc ne fonctionne plus comme capital, soit se met en valeur de façon négative, c'est-à-dire fonctionne à perte.

Quant à la suraccumulation relative, c'est le cas d'une accumulation additionnelle de capital à laquelle ne correspond pas une élévation proportionnelle des profits. Donc le capital additionnel se met en valeur à un taux de profit réduit, inférieur au taux de profit moyen.

Ces contradictions du système capitaliste ne sont pas des phénomènes nouveaux, mais ont pris très vite un caractère chronique et généralisé. Le capitalisme de libre concurrence se heurtant à la baisse du taux de profit et à la suraccumulation dès la fin du XIXe siècle s'est adapté en passant au stade impérialiste, caractérisé par trois traits fondamentaux: le développement des entreprises à caractère monopoliste, qui a changé les données de la concurrence; le développement du capital financier, c'est-à-dire l'interaction de plus en plus poussée du capital industriel et du capital bancaire;

l'exportation à grande échelle des capitaux entraînant la domination mondiale du système capitaliste (voir Boccara, 1971:20).

Cette adaptation a permis au mode de production capitaliste (MPC) de résoudre ses contradictions, mais temporairement, puisque la période *ascendante* qui l'a suivie, au début du XXe siècle, a été celle d'une accumulation sans précédent, qui a abouti à la crise générale de 1929 et aux deux guerres mondiales.

Depuis l'entre-deux-guerres et pour répondre à la crise, l'évolution du MPC est caractérisée par deux traits fondamentaux:

- la concentration accrue du capital monopoliste, qui permet l'extension des surprofits de monopole.
- l'intervention grandissante de l'Etat dans l'économie. La prise en charge par l'Etat d'une partie du capital dévalorisé est une solution provisoire au problème de la suraccumulation.

Le secteur agro-alimentaire a été particulièrement touché par ces deux phénomènes qui ont profondément modifié les conditions de la production agricole.

Concentration monopoliste dans l'agro-industrie

Le mouvement de concentration amorcé à la fin du XIXe siècle, a pris des formes nouvelles, d'abord sur le *plan quantitatif*. Ce ne sont plus des entreprises moyennes qui fusionnent, mais des *groupes* capitalistes déjà très importants. Il s'agit maintenant de groupes financiers associant les entreprises géantes et les banques selon des formules différentes, mais ayant toutes le même but, l'établissement d'un pouvoir de monopole. L'industrie agro-alimentaire en est un bon exemple, autant à l'amont qu'à l'aval avec des sociétés comme Nestlé, Unilever, Coca-Cola, Massey-Ferguson, etc., dont l'emprise est internationale. Il est évident que la branche de l'agro-alimentaire n'est pas monopolisée à 100%, pas plus au Québec qu'ailleurs. Mais il est essentiel de définir plus particulièrement ce phénomène, parce qu'il prend une importance décisive sur l'évolution de la branche et sur l'insertion de l'agriculture parcellaire dans l'économie capitaliste. Il resterait cependant à mesurer son poids relatif par rapport à d'autres formes de production, telles que la petite manufacture ou le système coopératif.

La position dominante des entreprises monopolistes s'appuie sur 1) leur taille, 2) l'internationalisation et 3) la diversification de leur production.

- 1) Au Canada, en 1969, les établissements de plus de 200 employés (soit 3.6% du total dans l'industrie des aliments et boissons) assuraient 44% de la valeur des ventes dans le secteur. Par contre, les établissements de

moins de 15 employés représentaient 64% du nombre total, mais n'assuraient que 6.9% de la valeur des ventes (tableau 2). Ces chiffres nous donnent une idée de la concentration de la production dans des établissements de grande taille, mais pas de la concentration financière qui est forcément plus grande puisque chaque entreprise peut posséder plusieurs établissements. Dans le secteur de la distribution alimentaire au Québec, sept grands absorbent 90% de tous les achats en gros: Dominion, Steinberg, Provigo, I.G.A., Dionne, Métro et Richelieu (voir Collectif syndical, 1973:36).

- 2) La Société Massey-Ferguson, fabricant de machinerie agricole et d'équipement industriel est un bon exemple d'*internationalisme*: selon la commission Gordon, elle contrôlait en 1969 50% du marché canadien de la machinerie agricole, et que ces 50% ne correspondent qu'à 3% de l'ensemble des ventes du groupe (voir Montigaud, 1970:18). Son marché s'étend sur tous les continents, essentiellement l'Europe et l'Amérique (tableau 3).
- 3) La *diversification* de la production peut se faire sous la forme de la concentration verticale.

La main-mise sur des industries alimentaires à l'amont de la distribution permet à une société comme Steinberg de s'accaparer d'une partie de la plus-value créée lors de la transformation et d'accroître son emprise sur le marché (tableau 4). La diversification se fait aussi sous la forme de la firme multi-produit qui permet à l'entreprise de ne pas être dépendante des fluctuations du marché dans une production particulière.

Par exemple, **Canada Packers** la plus importante firme canadienne de l'industrie de la viande s'intéresse simultanément à plusieurs productions (tableau 5).

□ Concentration monopoliste et changements qualitatifs des entreprises

Ils se situent d'abord au niveau du monopolisme de la production. Le contrôle quasi absolu de quelques entreprises géantes sur une production leur permet de régulariser le processus de formation du profit. La forte composition organique du capital impose la réalisation maximale du capital immobilisé; l'entreprise monopoliste va donc tenter de maximiser la rentabilité du capital investi, en imposant au marché un éventail de produits qui, sous des formes différentes, nécessitent le même processus technique de fabrication et donc, les mêmes équipements et en freinant l'innovation technique fondamentale².

Si les entreprises monopolistes freinent l'innovation technique, c'est parce qu'elles ont à faire face à un problème résultant de l'opposition entre la nécessité maximum du capital immobilisé, et l'obsolescence des équipements

Tableau 2: Concentration générale de l'industrie des aliments et boissons au Canada (1969)
(Bureau fédéral de la Statistique)

Taille des entreprises par tranches d'employés	Nombre d'établissements	% (*)	% Cumulatifs	Nombre de travailleurs à la production	%	Valeur des expéditions \$	% (1)	% Cumulatifs
4	1895	31.2	31.2	2,892	2	123,046	1.5	1.5
5 à 14	1995	32.8	64.0	9,238	6.5	442,432	5.4	16.9
15 à 49	1273	20.9	84.9	20,602	14.5	1,245,887	15.1	22.0
50 à 99	434	7.1	92.0	20,920	14.8	1,208,200	14.7	36.7
100 à 199	266	4.4	96.4	24,930	17.6	1,530,607	18.6	55.3
200 à 499	174	2.9	99.3	36,024	25.5	1,835,844	22.3	77.6
500 à 999	35	0.6	99.9	17,554	12.4	1,021,294	12.4	90.0
1000 à 1499	7	0.1	100.0	5,418	3.8	410,386	5.2	95.2
1500 à -----	3	0.0	100.0	3,975	2.8	356,072	4.4	99.6
Total	6082	100.0	100.0	141,553	100.0	8,223,767	100.0	100.0

* Les pourcentages sont ramenés à une décimale.

Tableau 3

Ventes nettes de Massey-Ferguson par pays pour les sept premiers mois de l'année 1969
(Montigaud, 1970:17)

<i>Ventes nettes par pays</i>	<i>milliers de dollars</i>	<i>%</i>
Europe	296,593	41.1
Amérique du Nord	260,130	36.0
Amérique Latine	50,633	6.9
Afrique	48,433	6.7
Australie	41,190	5.6
Asie	26,989	3.7
Ventes nettes totales	723,968	100

Tableau 4

Concentration verticale de la société Steinberg
(Statistique Canada, 1969:61-512)

Steinberg contrôle	- Cartier Refined Sugars Ltd. à	93.0%
	- Les minoteries Phénix Ltd. à	56.3%
	- Ottawa Fruit Supply Ltd. à	99.3%
	- Pinky Stamps Ltd. à	70.0%
	- Steinberg Foods Ltd. à	50.0%
	- Steinberg Enterprise Ltd. à	83.3%

Tableau 5

Diversification de la production de Canada Packers, 1970
(Montigaud, 1970:12)

<i>Productions</i>	<i>Nombre d'établissements</i>
Fabriques laitières	2 établissements
Alimentation du bétail	27 établissements
Engrais	8 établissements
Conserverie des fruits et légumes	3 établissements
Industrie pharmaceutique	1 établissement
Volaille	5 établissements
Abattage et préparation des viandes	12 établissements
Autre	1 établissement

due à l'accroissement de la productivité et des mutations techniques: le matériel est vieilli artificiellement avant d'être usé, sa valeur en travail cristallisé reste la même, mais sa valeur sociale s'effondre. C'est ce qui explique les efforts des monopoles pour s'assurer le contrôle de l'innovation – contrôle ne signifiant pas application à la production. Il y a une concurrence dans ce domaine qui aboutit à l'établissement du monopolisme de la recherche. Que l'on pense par exemple aux recherches importantes effectuées par les sociétés pétrolières dans le domaine des nouvelles sources d'énergie afin de contrôler, et le moment où elles seront utilisées, et leur exploitation.

Le monopolisme de production va de pair avec le monopolisme de marché. La taille des entreprises et le contrôle du marché par quelques *grands* changent les données de la concurrence dans la mesure où ils forment un obstacle à la mobilité des capitaux et donc à la péréquation des profits. Il se produit donc une différenciation durable des taux de profit entre sphère monopoliste et sphère non monopoliste, et l'établissement de surprofits permanents par le transfert de plus-value au bénéfice du secteur monopoliste.

Conséquences de la monopolisation de l'amont et de l'aval sur l'agriculture

Les producteurs agricoles deviennent des sous-traitants du secteur monopoliste agro-industriel, et même s'ils ne traitent pas directement avec les grandes sociétés, ils se voient imposer les prix par elles. A l'amont, le prix des intrants peut être supérieur à leur prix de production, ceci entraînant un transfert du surtravail de l'agriculture vers les compagnies qui fournissent les moyens de production, sous forme de surprofit monopoliste. A l'aval, la concentration des industries de transformation et de commercialisation permet une pression constante pour maintenir à un bas niveau les prix des produits agricoles à la ferme, en faisant supporter à l'agriculteur l'augmentation des taux de profit des grandes sociétés. Les prix agricoles à la ferme sont donc inférieurs au prix de production et vont osciller autour du coût de production³, le producteur étant obligé, dans bien des cas, de diminuer la rémunération de son travail pour assurer la reproduction simple de son entreprise.

Les hauts taux de profit pratiqués à l'amont et l'aval ne laissent au producteur qu'une rémunération très faible de son capital, qui est ainsi dévalorisé puisqu'il ne rapporte pas le taux de profit moyen. Pour le Québec, J.P. Wampach a estimé le taux de rentabilité du capital directement agricole à 5% (Wampach, 1974:10), moyenne qui n'exclut pas des écarts importants entre les différents groupes d'agriculteurs.

Aucune entreprise capitaliste n'est intéressée à investir dans un secteur aussi peu rentable. A titre de comparaison, Wampach a calculé un taux de

rentabilité du capital de la Société Steinberg de 16% en 1970 et de 25% en 1972. Ceci explique – en partie – que les capitaux ne soient pas attirés par la *production* agricole et ne s’y investissent que très peu. Il est d’ailleurs important de noter que c’est dans les cultures sans sol que l’on trouve le plus d’exemples d’invasions directes du capital industriel dans la production agricole, sous forme soit d’intégration verticale, soit de contrats de sous-traitance. Un exemple du premier cas peut être une industrie de transformation alimentaire qui possède ses propres élevages de poulets, pour combler une partie de ses besoins, ses producteurs étant alors ses salariés; dans l’autre cas, ce peut être une entreprise de moulées qui fournit à l’agriculteur porcelets et moulées, en payant un prix fixe au cultivateur pour chaque porc engraisé, ce qui revient en fait à une sorte de salariat. Si les rapports de production spécifiquement capitalistes se développent de préférence dans les cultures sans sol, c’est que seul ce type de culture permet d’éviter l’obstacle de la propriété foncière qui exige une importante immobilisation de capital pour l’achat de la terre.

Rôle de l’Etat dans le secteur agricole

L’agriculture n’est qu’un maillon, dans la chaîne de la production alimentaire et l’action de l’Etat s’exerce à tous les niveaux de cette chaîne. Seule est étudiée ici l’intervention étatique qui concerne directement la production agricole; un autre aspect très important des politiques gouvernementales, celui du financement des monopoles agro-alimentaires par l’Etat est laissé de côté, faute de temps; il pourrait, à lui seul, faire l’objet d’une recherche. Ce financement s’opère par des dégrèvements fiscaux, le subventionnement de la recherche, des primes de développement et d’investissement, des incitations directes et indirectes à la concentration, etc. L’intervention de l’Etat dans l’agriculture se manifeste essentiellement aux niveaux de l’investissement, par le crédit surtout, et de la circulation des marchandises agricoles par la fixation des prix, grâce aux offices de commercialisation, plans conjoints et subventions.

□ Politique de crédit

C’est l’Etat qui encadre le *crédit*, c’est-à-dire qui en fixe les conditions, mais c’est lui aussi qui assure le plus gros volume de prêts à travers les offices publics de crédit. L’endettement agricole a pour fonction “d’assurer un prélèvement continu d’une part du revenu agricole au profit du capital financier” (Amin et Vergopoulos, 1974:197), mais aussi de contrôler l’évolution de l’agriculture par les politiques de crédit. Afin de comprendre ce mécanisme, il est utile de faire une distinction entre le prêt hypothécaire à long terme et le prêt à court terme.

Le prêt hypothécaire à long terme se fait à des taux d’intérêt relativement bas⁴ qui n’assurent guère qu’une rentabilité faible – et parfois nulle – des

capitaux engagés; ce capital est donc dévalorisé. C'est l'Etat, par le biais de la Société de Crédit Agricole fédérale (S.C.A.) et de l'Office de Crédit Agricole provincial (O.C.A.) qui prend en charge ce type de prêts.

L'argent prêté vient du Trésor Public c'est-à-dire des impôts — qui sont prélevés à 85% sur les salaires des travailleurs, contre 15% provenant des corporations (Lessard, 1974:70). Nous avons là une fonction importante de l'Etat capitaliste actuel qui est de pallier à la suraccumulation de capital en prenant en charge des capitaux à un taux de profit inférieur au taux de profit moyen en préservant par là le taux de profit de l'entreprise privée. Les banques privées ne font pas de prêts à long terme à l'agriculture à cause de la faible rentabilité de ce genre d'opération. Cependant, le *contrôle* du crédit à l'agriculture, autant à court terme qu'à long terme est très important comme nous le verrons plus loin.

Le prêt à court et moyen terme est assuré dans sa majeure partie par le secteur privé, qui finance environ 90% du montant total des prêts, le reste venant de la S.C.A. Ce type de prêt est extrêmement rentable parce que les taux d'intérêts sont élevés (10% en moyenne en 1975) et parce que la durée des prêts est de 10 ans au maximum, ce qui permet une rotation plus rapide de capital.

La loi sur l'amélioration des fermes (LAF, 1972) stipule que l'Etat rembourse 3% des intérêts pour tout emprunt, ne dépassant pas \$10,000, contracté auprès d'une banque ou d'une caisse populaire et pour un programme approuvé par l'O.C.A. Ceci permet un investissement agricole en moyens de production supérieur à ce que l'agriculteur pourrait supporter, tout en préservant le taux de profit du capital financier. Celui-ci bénéficie donc d'un double transfert: de la part des producteurs agricoles qui versent une part des bénéfices de leur travail sous forme d'intérêts; de la part de l'ensemble des salariés par le biais des impôts et du Trésor Public. Il s'agit donc d'un financement public au profit de l'entreprise privée.

Etant donné les conditions beaucoup plus avantageuses de ce genre de crédit pour le capital financier, il n'est pas étonnant qu'il se développe plus rapidement que le crédit à long terme (tableau 6).

De plus, l'O.C.A. du Québec rembourse une partie des intérêts des emprunts contractés par les agriculteurs québécois auprès de la S.C.A. du Canada (loi du Prêt Agricole, 1962), et distribue des subventions pour amélioration foncière ou agrandissement lorsque ceux-ci se font dans le cadre d'un programme approuvé par l'O.C.A.

Le Crédit à la consommation de moyens de production — machinerie essentiellement⁵ — est en fait un crédit aux sociétés qui produisent cette machinerie, puisqu'il leur permet une rotation beaucoup plus rapide de capital et donc de dégager, pour un taux de profits donné, une masse de profit plus importante.

Tableau 6

Montant total des prêts à long terme et des prêts à moyen terme, Québec
(Lessard, 1974:79 et 90)

<i>Nature des prêts</i>	<i>Montants déboursés</i>
Prêts hypothécaires à long terme accordés par la S.C.A. aux agriculteurs québécois de 1929 à 1973	\$215,884,413
Prêts hypothécaires à long terme accordés par la O.C.A. aux agriculteurs québécois de 1936 à 1972	\$429,099,045
Prêts à moyen terme accordés par les banques et caisses populaires sur L.A.F. de 1962 à 1972	\$232,299,097

Le crédit public a eu un rôle essentiel dans le développement du faire valoir direct puisqu'il a remplacé le prêt usuraire par des emprunts à long terme et à bas taux d'intérêt, favorisant ainsi l'achat et le rachat à chaque génération, des terres par les petits exploitants, assurant ainsi la permanence de ce type de mise en valeur.

Avant la première loi du crédit agricole, le *Canadian Farm Loan Act* qui date de 1929 (l'O.C.A. du Québec date de 1936), les prêts aux agriculteurs étaient accordés par des usuriers locaux, des compagnies de finances à des taux extrêmement élevés pour l'époque, de l'ordre de 9 à 12% (Lessard, 1974:68).

Actuellement, la conséquence la plus importante du contrôle qu'assure l'Etat sur le crédit agricole est qu'il peut maîtriser et diriger les progrès de la productivité, le nombre et la taille des fermes en exploitation et finalement le rythme de l'exode rural. L'Etat le fait par la fixation des taux d'intérêt et des durées de prêt et par la sélection de ceux à qui ces prêts sont accordés.

En effet n'accède pas au crédit qui veut: il faut avoir atteint un certain seuil de rentabilité en deça duquel l'agriculteur ne peut pas obtenir de crédit lui permettant de se moderniser et d'augmenter sa productivité en se spécialisant: celui-ci est donc condamné à être de moins en moins concurrentiel et finalement à disparaître.

D'autre part, le crédit gouvernemental à long terme et à bas taux d'intérêt ne favorise pas les emprunts importants. En effet, les taux d'intérêts à long terme accordés par l'O.C.A. — pour le démarrage ou la reprise des fermes —

sont à 2.5% pour les premiers \$15,000 et à 8% au delà jusqu'à concurrence de \$25,000. Dans le cas de la S.C.A. le taux d'intérêt à long terme suit la hausse générale des prix; en 1968 ce taux est passé de 5% à 7¼% pour les premiers \$20,000, tandis que les autres \$20,000 étaient au taux d'intérêt courant, le maximum étant de \$40,000 pour un prêt "ordinaire".

Il semble donc que la politique gouvernementale soit de favoriser les exploitations moyennes, et de freiner la constitution de grosses fermes. Dans le rapport de forces qui oppose le secteur capitaliste agro-industriel aux producteurs agricoles, le maintien d'exploitations moyennes permet de mieux soumettre les agriculteurs au capital. La majorité des prêts à long terme (74%) sont accordés à des fermes dont le capital investi est inférieur à \$50,000 (tableau 7).

Tableau 7

Hypothèques selon la valeur du capital investi, Québec, 1971

(Bernier, 1975:13a)

<i>Valeur du capital investi</i>	<i>Nombre de fermes</i>	<i>Nombre de fermes déclarant des hypothèques ou conventions de ventes</i>		<i>% par catégorie</i>	<i>% du total</i>
		<i>1</i>	<i>2</i>		
<i>\$</i>				<i>2/1</i>	
2,950 - 7,449	3,463		652	18.2	2
7,450 - 14,949	8,807		2,858	32.4	9
14,950 - 24,949	13,549		6,056	44.7	18
24,950 - 49,949	23,527		14,645	62.2	45
49,950 - 74,949	7,802		5,650	72.4	17
74,950 - 199,950	4,109		2,900	70.5	9
Total	61,257		32,770	53	100

Ceci a des conséquences importantes sur l'évolution de l'agriculture de groupe⁵ qui en est ainsi freinée. Les chiffres sur la répartition des prêts à moyen terme encadrés par la loi sur l'amélioration des fermes (L.A.F.), selon le statut de l'emprunteur, confirment cette hypothèse: depuis 1962, les prêts L.A.F. ont été accordés à 99.63% à des agriculteurs propriétaires; à .01% à des locataires; à .32% aux colons; à .04% aux agriculteurs en corporation; à .00 aux agriculteurs en sociétés (Lessard, 1974:96).

L'intervention étatique au niveau du crédit est donc un moyen d'assurer un transfert de revenu de producteur agricole vers le capital financier, et de diriger l'évolution qualitative et quantitative de l'agriculture selon les besoins du capital.

□ Politiques agricoles au niveau de la circulation

Le crédit n'est pas le seul moyen qu'a l'Etat de soumettre l'agriculture au capital. C'est lui qui fixe le code institutionnel permettant au secteur agro-industriel de capter, par les prix des produits agricoles, une grande part du surtravail des agriculteurs; l'action se situe donc ici au niveau de la circulation des produits.

Actuellement, sur la plupart des marchés capitalistes, les prix agricoles sont soit fixés (achat à un prix garanti), soit soutenus en permanence (par le versement, par unité de produit, d'une indemnité compensatrice), soit "libres" (soutenus temporairement par le versement direct d'une prime au producteur).

Système de fixation des prix: l'exemple du lait — Au Québec, le secteur laitier est un bon exemple de prix garantis. Les producteurs de lait sont liés aux acheteurs⁷ par un plan conjoint⁸ que la Fédération des Producteurs de lait négocie avec eux. Ce plan les engage à fournir les quantités de lait dont les usines de pasteurisation et de transformation ont besoin. La Régie des marchés agricoles (créée en 1963) intervient au niveau de la fixation de certains prix. La Commission Canadienne du lait (créée en 1966) intervient dans l'émission des quotas de mise en marché⁹ et dans l'établissement des contingents de subsides¹⁰ (Lessard, 1974:111).

Depuis l'établissement du plan conjoint pour le lait, les producteurs sont divisés en deux groupes: ceux qui font du lait nature, c'est-à-dire du lait destiné à la consommation sans autre traitement que la pasteurisation (en février 1974, son prix était de \$8.65 les 100 lbs) et ceux qui font du lait industriel, c'est-à-dire destiné à la transformation en produits dérivés (à la même date, son prix variait autour de \$5.40 les 100 lbs, selon la classe à laquelle il appartenait). Le lait excédentaire, c'est-à-dire dépassant le quota du producteur était payé à \$5.16 les 100 lbs, toujours en février 1974. On notera que le prix du lait ne dépend pas de sa qualité, mais de son utilisation.

Conséquences de ce système dans le secteur laitier — Ce fonctionnement du système de fixation des prix dans le secteur laitier, que nous avons très brièvement décrit, a des conséquences: l'adaptation de la production aux besoins de l'industrie; l'institutionnalisation d'un système de transferts; la stabilisation des prix.

La **première conséquence**, l'adaptation de la production aux besoins de l'industrie, se traduit par le fait que, d'après les contrats du plan conjoint, c'est l'industrie laitière qui fixe la quantité globale de lait et sa répartition dans chacune des catégories.

La **seconde conséquence**, l'institutionnalisation — par le plan conjoint — d'un système permanent de transferts depuis les producteurs et les salariés

vers les industries laitières, se fait par le jeu des prix et des quantités différentes dans chaque classe de lait.

La distinction arbitraire entre lait industriel et lait nature permet aux industries laitières de faire de substantielles économies, puisque le premier est payé à 64% du prix du lait nature (en 1974) et qu'il représente environ 70% de la production laitière. Le manque à gagner pour les producteurs du lait industriel est comblé, en partie, par les subsides gouvernementaux (de l'ordre de \$126 millions en 1971) ce qui constitue un financement — sur fonds publics — de l'entreprise privée, sans que pour autant les prix des produits issus de la transformation du lait en soient diminués sur le marché de la consommation.

De plus, seulement 67% du lait nature produit en 1971 ont été utilisés et payés au prix du lait nature; les 32.9% restants ont été payés aux différents prix du lait industriel selon l'utilisation qui en a été faite; d'où une deuxième source de transfert au détriment des producteurs de lait (de l'ordre de \$15 millions en 1971).

La production de lait, nature ou industriel, dépassant les quotas, c'est-à-dire le lait dit excédentaire, est payée à 42% du prix du lait nature, mais peut être utilisé dans n'importe quelle classe: troisième source de transfert.

Le lait vendu sur le marché de la consommation — lait "entier" à 3.5% m.g., partiellement écrémé à 2% m.g. ou écrémé — est d'une teneur en matière grasse inférieure à celle du lait nature vendu par les agriculteurs. La différence forme ainsi une matière première pour des produits de transformation qui n'a rien coûté aux industries, puisque la totalité du prix payé aux producteurs est répercutée dans le prix à la consommation.

La **troisième conséquence**, la stabilisation des prix, permet en premier lieu des revenus assurés et stables pour l'agriculteur, ce qui favorise la spécialisation et un investissement important, donc une productivité accrue. Le gouvernement peut imposer le développement de l'équipement technique comme condition nécessaire au maintien d'une production, puisqu'il contrôle toute la mise en marché de ce produit. Par exemple, le réservoir à lait va bientôt être obligatoire pour tous les producteurs laitiers, entraînant le développement du secteur amont, un gain de temps pour l'agriculteur donc une hausse de productivité, et l'abandon de ceux qui ne pourront faire face à cet investissement et à qui on aura refusé le recours à l'emprunt.

Cette stabilisation permet aussi des prix indépendants des fluctuations du marché et de l'inflation. Ils sont fixés de manière à assurer au producteur un revenu équivalent à un salaire, limitant ainsi les faillites ou des surprofits excessifs qui peuvent résulter d'un marché concurrentiel. Sur ce plan, le statut du producteur agricole se rapproche de plus en plus de celui du salarié.

Conclusion sur le rôle de l'Etat dans la fixation des prix — Si nous avons insisté sur l'exemple de la mise en marché du lait, c'est pour bien montrer le rôle que joue l'Etat par la fixation des prix. Il s'agit pour lui de permettre et d'assurer un transfert *permanent* de revenus au profit de l'entreprise privée tout en maintenant les prix alimentaires à la consommation à un prix relativement bas; de maîtriser l'évolution autant des conditions techniques de production que du nombre de producteurs dans cette branche; et de transformer progressivement l'agriculteur en une sorte de "salarié à domicile".

Quand les prix ne sont pas fixés par un plan conjoint, ils le sont selon les mécanismes du marché. Ainsi, ils subissent directement la spéculation qui se pratique dans les bourses des produits agricoles (Toronto, Winnipeg, Chicago, etc...) et conséquemment des fluctuations importantes. Si les prix du marché d'un produit chutent trop fortement, le gouvernement met en place un système momentané de soutien des prix par subventions directes aux agriculteurs, pour éviter un abandon massif de cette production.

Nous voyons donc que, fondamentalement, les politiques de l'Etat n'ont pas pour but de défendre les intérêts des producteurs agricoles mais bien plutôt de "rationnaliser", selon la logique capitaliste, le développement de l'agriculture, et de favoriser sa soumission au capital. Ce qui ne veut pas dire que l'action de l'Etat est exempte de contradictions (Bernier, 1975:17), ni que le producteur n'en profite pas. Ainsi, il est évident qu'une formule de plan conjoint, assure aux fermiers une garantie de revenu qu'ils n'avaient pas avant et leur permet de planifier leurs productions et donc leurs investissements sans qu'ils risquent d'être, à un moment donné, obligés de rogner sur leur niveau de vie parce que les prix auraient chuté. Et d'ailleurs, les organisations agricoles le savent bien, qui réclament l'extension du système de plan conjoint à d'autres productions.

Il est important, à ce niveau, de dénoncer le mythe de l'Etat-Providence. Le contenu des plans conjoints, plus ou moins favorable aux agriculteurs, dépendra de l'analyse que feront leurs organisations du rôle de l'Etat et des pressions qu'elles sauront exercer dans ce rapport de forces que sont les négociations sur la fixation des prix.

Conclusion

Avec le développement du capitalisme monopoliste d'Etat, le secteur de la production agricole voit son destin lui échapper de plus en plus. L'agriculteur est soumis aux lois économiques capitalistes, et il ne décide ni quoi produire, ni quelle quantité, ni le prix de vente des produits. Il est obligé d'augmenter sans cesse la productivité de son travail et de faire de plus en plus appel au crédit pour financer ses investissements.

De plus, la monopolisation grandissante des secteurs de transformation et de distribution des produits, et l'intervention systématique de l'Etat, entraînent un transfert permanent de surtravail des producteurs agricoles vers le capital industriel et commercial. Cependant, il serait incomplet de situer ce transfert de l'agriculture vers l'industrie, globalement. C'est plutôt le secteur monopoliste qui extorque du surtravail aux petits producteurs agricoles (et de la plus-value au secteur non-monopoliste de la sphère agro-alimentaire). Dans le secteur capitaliste non-monopoliste, les propriétaires des moyens de production font payer à leurs salariés le coût du transfert de plus-value, tandis que les petits agriculteurs paient le coût du transfert sur leur propre surtravail.

L'agriculture parcellaire joue donc, dans l'ensemble de l'agro-alimentaire, le rôle de secteur à capital dévalorisé, et à faible taux de profit, à partir duquel se maintiennent et s'élèvent les profits des compagnies monopolistes, et à ce titre elle est indispensable à l'accumulation du capital dans cette branche.

L'enjeu fondamental de la soumission des producteurs agricoles au capital industriel et commercial n'est donc pas la disparition des agriculteurs et leur prolétarianisation (même si c'en est une conséquence), mais, bien plus, l'extorsion de surtravail.

Cette situation de dépendance objective de l'agriculture face au capital monopoliste risque de compromettre, et compromet déjà les alliances politiques traditionnelles de la paysannerie.

NOTES

1. Le contenu de cet article est extrait de ma thèse de maîtrise *L'agriculture face au capital* dirigée par Rodolphe De Koninck, dans le cadre du Groupe de Recherche sur les Espaces dominés et les Inégalités (G.R.E.D.I.N.) du département de géographie de l'Université Laval.
2. Une innovation technique fondamentale entraîne l'application d'une nouvelle technique, par opposition à une innovation secondaire qui n'est que l'amélioration d'une technique déjà existante.
3. Rappelons que le prix de production est égal au coût de production plus le profit moyen; le coût de production est égal à la dépense en capital constant plus la dépense en capital variable.
4. 2.5% pour l'Office du Crédit Agricole (O.C.A.) et 7¼% pour la Société de Crédit Agricole (S.C.A.).
5. 67% des sommes prêtées dans le cadre du programme L.A.F. sous forme de prêts à moyen terme, ont été consacrés à l'achat de machinerie agricole entre 1962 et 1974.
6. Ce terme fait référence à des exploitations regroupant plusieurs terres et plusieurs agriculteurs qui mettent en commun leurs actifs et leur gestion, selon diverses formules juridiques.
7. L'Association des marchands de lait, représentés par le Conseil de l'Industrie Laitière Inc.
8. "Le plan conjoint est une formule de mise en marché des produits agricoles que l'Etat a placé à la disposition des agriculteurs ... (il confère à un organisme de producteurs le droit de réglementer la production et de faire la mise en marché des produits agricoles spécifiques ..." (Rapport April, 1968:49). Actuellement, au Québec, sept productions sont régies par des plans conjoints: le lait, le tabac, le sirop d'érable, les tomates, les oeufs, les volailles et les bleuets.
9. "Le quota d'un producteur est le nombre de livres de lait ou de crème, exprimé en livres de matières grasses, qu'il a mis en marché entre le 1er avril 1969 et le 31 mars 1970". (Règlement de quota de mise en marché, 1972:3).
10. "Les contingents de subsides sont attribués aux personnes inscrites pour fin de subventions à la production laitière. Ils servent à établir le montant maximal de subvention auquel ces personnes ont droit". (Commission canadienne du lait, 1972:3).

RÉFÉRENCES

- BERNIER B.
1975 *The Penetration of Capitalism in Quebec Agriculture*. Texte mimeographié, Département d'anthropologie, Université de Montréal.
- BOCCARA P. et al.
1971 *Le capitalisme monopoliste d'état. Traité marxiste d'économie politique*, (2 tomes). Paris: Editions Sociales.
- COLLECTIF SYNDICAL
1973 "Propriété foncière et mode de production capitaliste", *Etudes Rurales*, 51:26-66.
- LESSARD D.
1974 *Les rapports de production dans l'agriculture québécoise, 1941-1971*. Thèse de maîtrise, Département d'anthropologie, Université de Montréal.
- MAINGUY P.
1976 *Rente foncière et péréquation du taux de profit*. Texte mimeographié, Département de sociologie, Université Laval.
- MARX K.
1974 *Le Capital*, livre 3. Paris: Editions Sociales.
- MONTIGAUD J.-C.
1970 *L'agro-industrie canadienne et les Firmes*. Département d'économie rurale, Université Laval.
- PIOT M.
1977 *L'agriculture face au capital*. Thèse de maîtrise, Département de géographie, Université Laval.
- RAPPORT APRIL
1968 in Commission Royale d'enquête sur l'agriculture au Québec (1967). *L'évolution de l'agriculture et le développement économique du Québec 1946-1976*. Québec: Gouvernement du Québec.
- STATISTIQUE CANADA
1969 *Lien de parenté entre firmes*, 61-512. Ottawa: Imprimeur de la Reine.
- WAMPACH J.-P.
1974 *Prix agricoles et prix des aliments*. Département d'économie rurale, Université Laval.